



Les autorités de Bienne et de Nidau ont trouvé un investisseur solide pour réaliser le projet d'Agglolac. ADRIAN STREUN

AGGLOLAC Un investisseur a été choisi par les villes de Bienne et de Nidau

Mobimo SA se jette à l'eau

MARJORIE SPART

Un pas de plus a été effectué vers la concrétisation de la vision Agglolac. Les autorités biennaises et nidowiennes ont en effet annoncé hier qu'elles avaient trouvé le partenaire privé qu'elles recherchaient pour réaliser ce projet de quartier entre terre et canaux.

Leur choix s'est porté sur la société immobilière Mobimo SA, sise à Kusnacht. «*Cette entreprise nous a fait la meilleure offre et acceptait nos conditions*», explique Erich Fehr, maire de Bienne. «*D'autre part, Mobimo SA est d'accord que les décisions soient prises à la majorité et non à l'unanimité*», complète Adrian Kneubühler, maire de Nidau. Cette condition est évidemment appréciable pour les deux villes, puisqu'elles restent impliquées dans le projet au même titre que le partenaire privé. Elles peuvent donc contraindre l'investisseur, si d'aventure un différend apparaissait au sein de l'organe de pilotage du projet (Bienne, Nidau et Mobimo).

Pour rappel, le terrain sur le-

quel devrait voir le jour la vision Agglolac appartient aux villes de Bienne et de Nidau. Il leur revient donc de décider d'un changement de plan de zone ainsi que d'un plan d'aménagement de quartier avant que la parcelle ne soit vendue à la société Mobimo. «*Dans les faits, il revient au peuple nidowien d'accepter les plans de zone et de quartier, et aux Biennois d'accepter la vente du terrain à Mobimo*», souligne Erich Fehr. Une votation populaire qui ne devrait pas intervenir avant l'horizon 2015.

110 mios pour couvrir les frais des deux villes

Mobimo SA a donc déjà signé une convention de planification. Celle-ci devra encore être approuvée par les deux parlements des villes concernées, ce qui se fera en novembre, selon le calendrier prévu. «*Les deux parlements pourront se prononcer sur le choix du partenaire, la somme mentionnée du mètre carré ainsi que le mode de décisions*», commente Adrian Kneubühler. Une étape qui, selon Erich Fehr, ne devrait pas poser de problèmes,

puisque le Conseil de ville a déjà accepté l'année passée un crédit d'engagement.

Dans les faits, Mobimo propose 917 fr. du m² pour la surface brute de plancher. «*Ce qui devrait engendrer des rentrées financières à hauteur de 110 millions de francs*, détaille le maire de Nidau. *C'est une offre qui correspond au marché*». L'argent issu de la vente reviendra aux deux communes et leur permettra de couvrir leurs frais, «*c'est à dire de payer les fouilles archéologiques, de procéder aux réaménagements publics du périmètre d'Agglolac et à la construction des canaux*», détaille Erich Fehr.

Après l'acceptation de cette convention par toutes les parties, Mobimo SA devra payer 4 mios de fr. en guise de garantie, «*ce qui remboursera les frais que nous avons eu avec les études de faisabilité*», indique Adrian Kneubühler.

L'optimisme domine

Les autorités des deux communes étaient donc heureuses d'annoncer cette nouvelle hier. Et le lancement d'une initiative po-

pulaire aujourd'hui concernant les zones vertes et accessibles au public dans cette zone ne leur fait pas peur. «*Nous prendrons cette initiative au sérieux, évidemment. Mais elle arrive prématurément*», commente Erich Fehr. Et le maire de Bienne de rappeler que «*tant que le plan de quartier n'est pas décidé, nous ne saurons pas comment le bord du lac sera réaménagé. D'autre part, je rappelle aux initiants que sur l'aire de l'Expoparc se trouvait avant l'Expo.02 une forêt. Si Agglolac ne devait pas voir le jour sur cette parcelle, les autorités supérieures nous contraindraient à y replanter des arbres, et non à la laisser comme zone de détente.*»

Le concours d'urbanisme, qui sera lancé après l'acceptation par les deux parlements de la convention entre les deux villes et Mobimo, déterminera quelles surfaces pourront et devront rester libres de constructions. Ce concours ne devrait donc pas être lancé avant 2013. ●